

## Interview :

### Mise en place du RGPD au sein d'une commune adhérente au service du CDG 61



- **Comment avez-vous découvert l'introduction de la protection des données personnelles au sein des collectivités imposée par le Règlement européen, et quelle a été votre 1<sup>ère</sup> réaction face à cette nouvelle obligation ?**

*La prise de connaissance sur le Règlement Général sur la Protection des Données repose sur différentes sources d'informations dont celle du CDG61. Notre première réaction a été « qu'est-ce que c'est, sommes-nous concernés et comment procéder ».*

- **Qu'est ce qui a motivé votre choix de faire appel au CDG 61 pour mettre vos traitements de données en conformité ?**

*La Commune de Messei a souscrit une convention de service avec le CDG61 afin de bénéficier de l'accompagnement d'un service expert disposant de la maîtrise technique et juridique essentielles à la mise en place des actions nécessaires pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel. De plus, le CDG61 a été désigné en tant que notre DPD - Délégué à la Protection des Données auprès de la CNIL et a pris en charge les démarches administratives auprès de la CNIL.*

- **Que pensez-vous de l'accompagnement qui vous a été proposé par le CDG 61 et a-t-il changé votre regard de 1<sup>er</sup> abord ?**

*Cet accompagnement a été très positif et nous a permis des échanges pour sensibiliser et accompagner l'agent en charge de l'inventaire des traitements de données personnelles de la Collectivité.*

*Oui, notre regard de 1<sup>er</sup> abord a évolué et aujourd'hui nous nous sentons impliqués dans la protection des données et œuvrons à mettre en place les préconisations du registre.*

- **Que vous inspire désormais votre registre ? de nouvelles réflexions émanent elles de celui-ci ?**

*Indispensable dans le cadre du RGPD : Le registre est un outil comportant des préconisations dans certains domaines ainsi que des outils utiles à notre mise en conformité et nous nous sentons plus impliqués et réellement accompagnés.*

*Nous sommes aussi conscients qu'il est important de protéger les données personnelles de nos concitoyens sachant qu'il est évident que cela va alourdir le travail de nos personnels.*

- **Pourriez-vous aujourd'hui évaluer votre degré de satisfaction, sur une échelle de 1 à 10, concernant le travail réalisé et de ses conséquences sur la qualité du service rendu à vos utilisateurs ?**

*Nous sommes très satisfaits et continuons de mettre en application les préconisations émises par le CDG61. Si nous devons accorder une note elle serait de 10.*

**Le cas échéant, souhaitez-vous rajouter quelque chose ?**

*La démarche proposée s'inscrit dans un contexte plus global qui est celui d'une démarche qualité que nous essayons ensemble et au jour le jour de mettre en place dans nos services.*

**Copyright et Exclusion de responsabilité :**

La photo figurant dans ce document est de la propriété du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de l'Orne ayant obtenu le consentement des personnes pour sa diffusion exclusive liée à la publication de l'interview. L'utilisateur assume, le cas échéant, l'ensemble des risques découlant de l'utilisation de ces informations toutes confondues.